

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DEVE 158 Mise à disposition d'un local situé Parc de Bercy (12^e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Société Anonyme d'Exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy (SAE POPB).

M^{me} Pénélope KOMITÈS et M. Jean-François MARTINS, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2122-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer avec la SAE POPB une convention l'autorisant à occuper, de manière précaire, un local situé dans le parc de Bercy (12^e) pour le remisage de matériel ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3^e Commission, et M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la SAE POPB la convention dont le texte est joint à la présente délibération, relative à l'occupation précaire d'un local dans le parc de Bercy (12^e) pour le remisage de matériel.

Article 2 : La SAE POPB s'acquittera d'une redevance annuelle actualisable de 7 224 euros auxquels s'ajoute un montant forfaitaire annuel de 1 130 euros au titre des charges récupérables.

Article 3 : La recette correspondante sera constatée au chapitre 75 nature 752, rubrique 823 mission 280 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO